

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Réalisation
d'aménagements
cyclables, la rénovation
et la création de voirie –
réseaux divers à Thiers.
Convention de
groupement de
commandes**

SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 janvier s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-
PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Annie CHEVALDONNE à Claire JOYEUX.

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK
Tahar BOUANANE

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES, LA RENOVATION ET LA CREATION DE VOIRIE-RESEAUX-DIVERS A THIERS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

- **Considérant** que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Commune de Thiers souhaitent améliorer les conditions de circulation et la mobilité douce sur le territoire de la commune de Thiers,
- **Considérant** que les deux collectivités souhaitent s'associer pour mener les études de maîtrise d'œuvre correspondant à différents projets :
 - Aménagement cyclable reliant la ville haute de Thiers à la maison des sports, en passant par la Vallée des usines,
 - Réhabilitation de la rue Torpilleur Sirocco : reprise des réseaux (eau potable, eau pluviale, assainissement collectif, éclairage public), rénovation de la voirie incluant la création d'un aménagement cyclable,
 - Réhabilitation des rues François Truffaut et Adrien Legay : reprise des réseaux (eau potable, eau pluviale, assainissement collectif, éclairage public), rénovation de la voirie,
 - Création d'une voirie communautaire, et des réseaux correspondants, dans la zone du Felet, intégrant un aménagement cyclable jusqu'à la plateforme multimodale qui sera aménagée par Vinci Autoroutes,
- **Considérant** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,
- **Considérant** que dans ce cadre, étant donné l'imbrication des domanialités entre la Ville et la Communauté de communes sur ce secteur, et devant la nécessité de concevoir un projet global et cohérent, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements cyclables, la rénovation et la création de voirie-réseaux-divers a Thiers,
- **Considérant** que l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est de 1 389 700 euros HT,
- **Considérant** que ce groupement de commande est constitué jusqu'à la complète exécution du marché de maîtrise d'œuvre,
- **Considérant** qu'afin de respecter les règles relatives à la maîtrise d'ouvrage publique, une Commission des Marchés en Procédure Adaptée (CMAPA) doit être créée pour donner son avis sur le choix de l'attributaire. Il apparaît opportun que cette commission ad hoc soit composée des membres de la Commission d'Appels d'Offres pour représenter la Ville de Thiers.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, selon les conditions de la convention constitutive,

- **Approuve** le fait que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes,
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- **Approuve** la nomination de Stéphane RODIER, David DEROSSIS, Claude GOUILLON CHENOT, Tahar BOUANANE, Francis ROUX en tant que représentant de la Ville de Thiers dans la Commission des marchés publics ad hoc créée dans le cadre de ce groupement de commandes ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document s'y rapportant.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID : 063-216304303-20230124-240123_3-DE